

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 1

*Objet : Information
décisions*

Date de convocation

1 avril 2021

Date d'affichage

1 avril 2021

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

13

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux

Le 8 avril à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Procuration :

Madame Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 29 juin 2020 :

D'accorder une aide financière à Mme IZIQUEL Gladys d'un montant de 500 € pour l'aider à certaines dépenses ponctuelles,

D'accorder une aide financière à Mme Taïhali MOHAMED BOINALI d'un montant de 375€ pour l'aider à financer le voyage de fin d'année de ces trois enfants scolarisés à JB VER / DOLTO.

D'annuler la décision n°1-2022

D'attribuer l'acquisition de mobilier pour l'EHPAD auprès de l'entreprise CARELINE pour un montant de 31 437,28€ht.

- D'attribuer l'acquisition et la pose de voilage pour l'EHPAD auprès de l'entreprise ACM pour un montant de 15 700 €ht.

- D'attribuer l'acquisition et la pose de 4 colonnes semi-enterrées pour l'EHPAD auprès de l'entreprise SULO France pour un montant de 20 160 €ht.

Le Conseil D'administration prend acte de ces décisions.



Le Président

T. DELBREIL